

Servoz

L'Abergement

L'Abergement



Toponyme de Servoz par René Siffointe.

Avant-propos

A l'adret, le coteau de Servoz a hébergé les premiers hameaux du village. On comprend que les habitants aient dû s'éloigner des torrents régulièrement en crue violente, situés en fond de bassin, et s'installer au soleil, parmi les pâtures pour leurs bêtes, près des sources, de la forêt. L'eau, le bois, les pierres, les terres ensoleillées, même nichées dans les pentes, c'était le fondement des installations montagnardes.

Jean-Claude Blaise a déchiffré la liste, de 1561, des habitants de Servoz, soumis à la gabelle du sel. Servoz compte alors 75 maisons, 377 habitants. Les hameaux des Combes et du Mont installés sur le coteau, à eux seuls, totalisent 57 maisons et 276 habitants. Tout est dit.

A cette date, est déjà dessinée l'organisation territoriale du village. Par recoupements avec des documents postérieurs, on situe de petits regroupements familiaux : à la Côte, sommet du coteau, en lisière des bois, puis : à l'Abergement, terre louée par le seigneur aux laboureurs ; puis à l'Essert et à la Rasse, dont les noms évoquent des terres défrichées, puis au Mont, le hameau principal, qui surplombe le bassin de Servoz, un perchoir pour observation. Enfin, le hameau des Combes qui, proche du torrent le Souay, sera le lieu des moulins.

On a précédemment étudié l'évolution de l'habitat au fil des générations : au Mont, à l'Essert, à la Rasse et à la Côte. Le dossier qui suit parle de l'Abergement en 1561 et de ses habitants successifs depuis 1726. Il sera, à coup sûr, plus personnel puisqu'il évoque ma famille Duc qui aura fait vivre ce hameau pendant plus d'un siècle. Fillette parisienne, d'émigrée servozienne, j'ai passé, à l'Abergement, les plus belles vacances de ma vie. C'est auprès de mes parents paysans, tellement courageux, en totale harmonie avec la nature, que j'ai construit, mine de rien, une partie de moi. Je disais alors, au grand étonnement de mon père citadin : « C'est à Servoz que je veux habiter ! »

Il m'a fallu 60 ans, mais je suis là.

Anne-Marie Duc-Duhamel-Daniel

Merci à Jean-Claude Blaise qui m'a permis d'aller au bout de mes recherches en me conseillant toujours avec patience et justesse.

Sommaire

1^{ère} partie : Des pionniers

L'Abergement : présentation	pages 1 à 5
Les familles de l'Abergement aux XVI ^e et XVII ^e siècles	page 6
Les familles de l'Abergement au XVIII ^e siècle	pages 7 à 10
La famille de Joseph Descombes Resoly	pages 11 à 14
La famille Barrachim	pages 15 à 17
La famille Paccard	pages 18 à 22

2^{ème} partie : Une bien ancienne maison

La maison de l'Abergement, sur la parcelle n° 2537	page 23
La famille de Joseph Marie Paccard de 1812 à 1843	pages 24 à 29
Succession Paccard-Claret	pages 30 à 31
La famille de Jean Baptiste Claret de 1843 à 1855	pages 32 à 33
La famille Duc	pages 34 à 40
Etienne Cretton	pages 41 à 43
Jean-François Bellot ; Louise et Bill Peacock	page 44
Sophie Verdier et famille Trappier	page 45
Propriété Claret-Ferrand	page 46

3^{ème} partie : Le hameau rénové

L'Abergement en 2022	page 47
Anciennes et nouvelles constructions	pages 48 à 52
Le hameau de l'Abergement : le mot de la fin	page 53
Documentation	

Un hameau nommé L'Albergement puis L'Abbergement, et L'Abergement



L'Abergement : Toponyme de Servoz par René Siffointe.

L'albergement est un contrat féodal par lequel un paysan recevait d'un seigneur une terre pour une longue durée (20,30...jusqu'à 99 ans) moyennant une redevance annuelle. Ce terme est essentiellement employé dans le Dauphiné et en Savoie.

C'est une sorte de tenure¹ avec en plus l'obligation d'y faire demeure. Le seigneur garde l'ancien droit de gîte, « **l'albergue** » plus tard transformé en rente.

« En 1264, Richard, prieur du prieuré de campsmunitus (Chamonix), diocèse de Genève, a donné et concédé à titre d'albergement perpétuel aux Theutonics² de la Vallis ursina (Vallée des Ours) la moitié de la Vallée des Ours. Les Theutonics sont hommes liges du susdit prieuré de Chamonix, ils sont tenus d'acquitter à la Saint Michel Archange 8 deniers de service et à la Toussaint, 4 livres de cens au prieur de Chamonix du moment. Ils peuvent vendre leurs biens mais les devoirs demeurent aux acquéreurs. »

« **Albergement** » a un autre sens : pratique qui donnait toute liberté aux jeunes filles d'accueillir (alberger) dans leur lit, les garçons, le samedi et les jours de fête. Elles gardaient leur chemise et exigeaient la promesse que serait respectée leur pudicité. En 1609 la pratique est interdite par l'église..

¹ Une tenure : C'est une terre louée à un paysan par le seigneur propriétaire en échange d'un impôt le cens et des corvées. La durée de jouissance est déterminée.

² Theutonice ou teutonique : qui appartient au pays des anciens Teutons originaires de Germanie, au Moyen-âge. Les Teutons fondent l'Ordre des Chevaliers teutoniques, militaire et religieux, lors des croisades. Ils s'installent en Suisse en 1199 d'où leur présence dans la Vallée des Ours.

Des Pionniers à l'Abergement

Les familles aux XVIe et XVIIe siècles

❖ 1561 : Un premier document :

La liste des Servoziens du Mont recensés pour s'acquitter de la gabelle du sel³.

En considérant que les familles sont notées en premier à la Côte, puis à l'Essert (l'Excert), à l'Abergement et au Mont, en écartant les gens de la Côte et ceux de l'Essert que l'on pense connaître, qui pourrait habiter l'Abergement, alors ?

Peut-être :

Hugues Rey déjà décédé en 1561, Ivetta sa veuve, et leurs 6 enfants :

Jehan Rey x Michere ? et leur fille Pernetta, moins de 5 ans.

Michel Rey x Ama ? et leur fille Charlotte, moins de 5 ans.

Nicolas, Mermetta, François, Pernetta Rey.

Peut-être

Jacques Moret absent x George ? et leurs 3 enfants :

François absent, Guillaume, Bernard Moret, moins de 5 ans.

❖ 1607, 1609, 1610 : Des notes, relevées dans des actes de naissance, signalent :

Nicolarde Moret de l'Abergement, marraine de Nicolarde Blondaz Gérard.

Jeanne Moret relaissée⁴ de Jean Moret de l'Abergement, marraine de François Tissot.

Lagnille Tissot x François Moret, marraine de Guillaumaz Moret.

On peut raisonnablement penser qu'une famille **Moret**, au moins, est présente à l'Abergement à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle.

Jeanne Moret est la femme de **Jean Moret** né fin du XVIe siècle déjà décédé en 1607.

Nicolarde Moret leur serait apparentée : fille, sœur, cousine ?

³ La gabelle du sel : En 1560, le duc Emmanuel Philibert institue le monopole d'Etat sur la vente du sel et sa gabelle, c'est-à-dire sa taxe. Les recensements de toutes les familles de maison en maison et de leur bétail ouvrent une nouvelle ère fiscale et renseignent sur la société savoyarde de l'Ancien Régime.

⁴ Relaissée : Veuve.

Les familles de l'Abergement au XVIIIe siècle

Des documents :

❖ 1726 : La Consigne des Mâles de Servoz⁵

Elle signale deux familles habitant déjà le lieu-dit :

Une famille « **Bossonay** » et une famille « **Descombes Regeollier ou Resoly** », natives du lieu.

La famille de Pierre Bossonay

Pierre Bossonay (ou Bossonney) : 1675-1730 est noté résident à l'Abergement en 1726, honorable, natif du lieu et laboureur de son bien,

Il est marié à **Françoise Borrel** 1685-1730.

Ses parents : **Jean Bossonay** 1646-1691 x **Françoise Tissot Pavillon** 1652-1697.

Il a un frère **Joseph Bossonay** 1673-1731 qui est résident aux Combes.

Il a une sœur **Michelle Bossonay**.

A moins que la famille ait acquis les propriétés de l'Abergement (habituellement les achats concernent une terre, rarement terres et bâtiments) on peut supposer qu'elle en a hérité. **De qui ?**

Les **Bossonay** sont originaires de Chamonix et des Houches (Coupeau, Montvauthier).

Quel est leur lien familial avec les Rey ou les Moret présents à l'Abergement en 1561 ?

Les informations, trop anciennes, font défaut.

On perd la trace de cette famille Rey, mais on pourrait relier **Françoise Tissot Pavillon**, aux Moret.

Elle est la petite nièce de **Janne Tissot Pavillon** 1570-1614 x **Charles Moret** ca 1555, nommé dans la gabelle du sel, et fils d'**Hugues Moret de l'Essert** ca 1530-1607.

Pierre Bossonay est peut-être l'héritier des Moret via des Tissot Pavillon.

⁵ La Consigne des Mâles : Recensement des hommes et des garçons en vue d'un recrutement militaire.

❖ Le recensement de 1726 fait état des six enfants de **Pierre Bossonay**, tous natifs et résidents du lieu.

-**Jean Pierre** 1705-1735 x 1730 Pernette Devillaz Genoux

-**Gasparde** 1710-1758 x 1729 Nicolas Moret 1715-1794, feu François du Mont

-**Michelle** 1713

-**Jean Michel** 1718-1770 x 1752 Françoise Bouchard

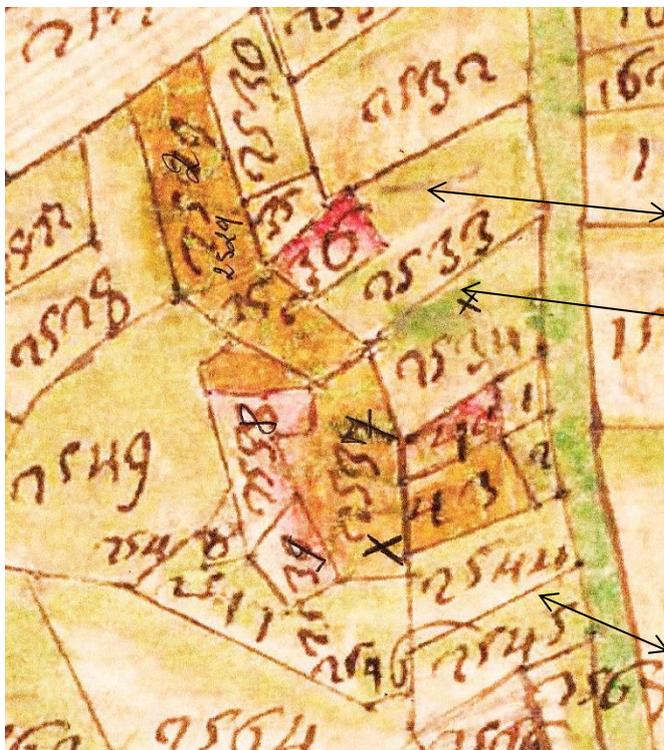
-**Jean** 1720-1786 x 1752 Marie Barrachim °1722

-**Pernette** 1724-1767 x 1746 Louis Bouchard 1718-1784

(Un 7ème enfant : **Aimée** 1727-1759, née après le recensement x 1750 Aimé Trappier)

❖ 1730 : La **mappe sarde**⁶ et la **tablelle**⁷ donnent le nom des propriétaires des parcelles de l'Abergement.

Jean Pierre Bossonay 1705-1735 est propriétaire de la maison sur la parcelle n° 2534, du pré n° 2533, du verger n° 2545. Il a dû hériter des propriétés de ses parents à l'Abergement.



La mappe sarde : l'Abergement.

Pré

Maison habitée par la famille Bossonay.

Verger

⁶ La mappe sarde : Cadastre dressé entre 1728 et 1730.

⁷ La tablelle : Register qui établit les propriétés foncières. On connaît le nom des propriétaires, le lieu des biens, leur surface, leur nature et leur degré de richesse.

❖ **1742 : Le relevé des productions de foin, de paille, d'avoine...**

Jean Michel Bossonay, 1718-1770 sûrement héritier de son frère **Jean Pierre** décédé en 1735, est signalé récoltant à l'Abergement. Il règle des impôts.

❖ **1743 : La Capitation espagnole⁸**

Jean François Bossonay, feu **Jean Michel Bossonay**, ne paie quasiment plus d'impôts à Servoz.

En tout cas, dès 1743, la famille de **Pierre Bossonay** semble avoir quitté l'Abergement.

Des descendants **Bossonay** sont recensés au Mont, aux Crêts et à Montvauthier.

❖ **1755 : Le transport⁹ page 85**

Entre autres, les parcelles n° 2533, n° 2534, n° 2545 aux colonnes de **Jean Pierre Bossonney et frères** sont parvenues à **François Devillaz** feu Nicolas, en tant que possesseur.

La famille de Pierre Bossonay n'est plus propriétaire à l'Abergement.

❖ **1787 : Le transport page 193**

La parcelle n° 2545 héritée par **Gaspard Devillaz** de son père feu **François Devillaz** est vendue à **Joseph Marie Paccard** (voir page 21).

Les parcelles n° 2533 et 2534 sont sûrement revenues aux frères de Gaspard Devillaz.

⁸ La Capitation espagnole : Recensement de la population par l'occupant espagnol, de 1742 à 1749, pour lever des impôts.

⁹ Le Livre des transports est communal. Il est tenu par le secrétaire de mairie ou le syndic qui entérine les transactions immobilières notariées : achats, successions.

En 1787 : A partir de cette date, les **Paccard** vont acquérir d'autres parcelles. Ils vont peu à peu s'installer à l'Abergement.



Famille de François Devillaz ?

Joseph Marie Paccard, dit Marie Paccard feu Jean

(Voir page 21)

La famille de Joseph Descombes Regeollier ou Resoly¹⁰

Des documents :

❖ **1726 : La Consigne des Mâles de Servoz.** Elle signale la famille résidant à l'Abergement mais on ne sait dans quelle maison : parcelle n° 2537 ou parcelle n°2547 .

Joseph Descombes Resoly 1692- 1742 (feu **Alexandre Resoly** 1656-1697 x 1671 Françoise Tavernier + 1721, résidant à Montvauthier).

Ses frères et sœurs : Balthazard, Jeanne, Nicolarde, Melchior.

Il est marié en 1716 à **Michelle Borrel** 1695-17 ??, laboureur, « honorable et natif du lieu »,

Le recensement fait état de ses 6 enfants dont :

-**Marie** °1721

-**Jean Michel** °1722- ? x1 1749 Marie Deschamps 1719-1774

x2 1774 Nicolarde Deschamps

-**Nicolarde** °1726

-**Jeanne** 1737-1783 x 1765 Nicolas Félisaz 1721-1772

❖ **1730 : La mappe sarde et la tablelle donnent le nom des propriétaires des parcelles de l'Abergement.**

Joseph Descombes Resoly est propriétaire de la maison sur la parcelle n° **2547**, (habitée ?) des parcelles en verger n° **2546** et n° **2567**, des prés n° **2529** et **2531**.

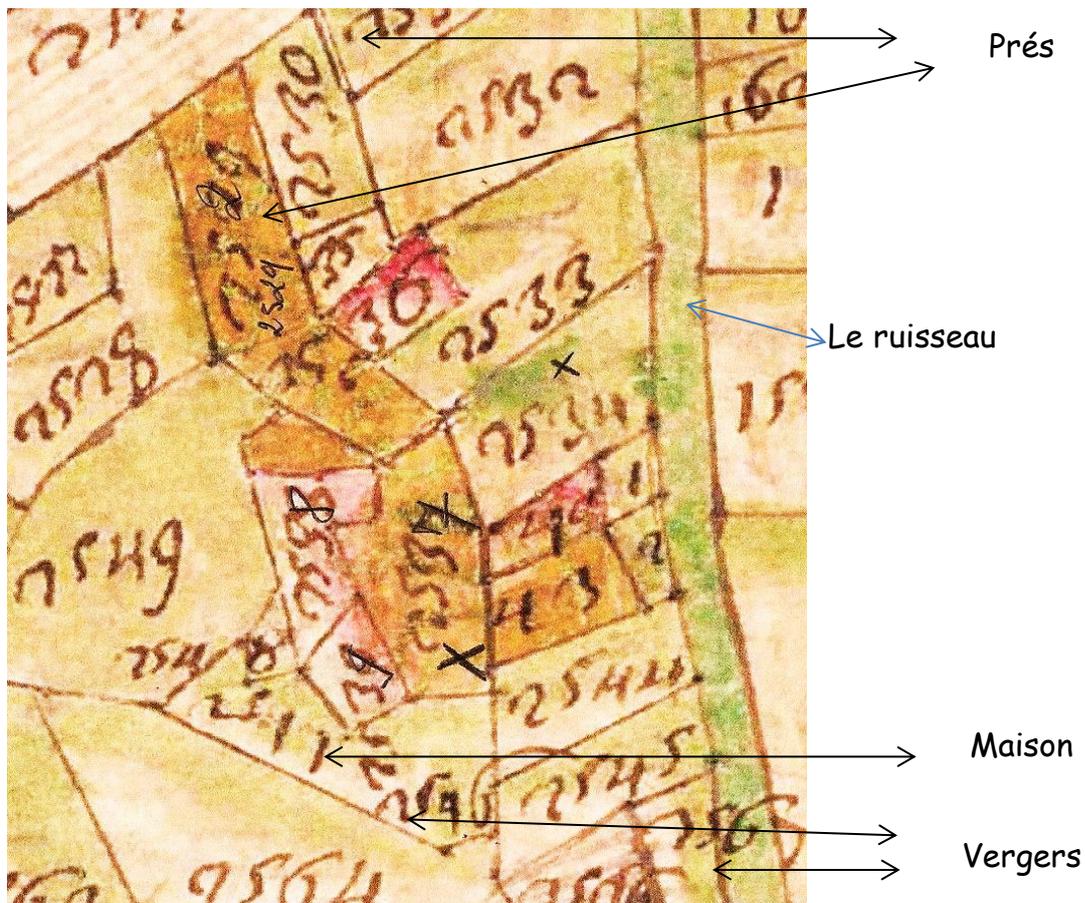
Il est en indivis avec **Aimé Barrachim** de la maison sur la parcelle n° **2537** (habitée ?) et du pré n° **2538**.

Il est en indivis avec **Aimé Barrachim**, **Pierre** et **Jean Paccard** frères, du pré n° **2536** et du four n° **2548**.

La famille originaire de Montvauthier a-t-elle acquis ces parcelles ou en a-t-elle hérité ? On ne sait établir le lien entre les Descombes Resoly et les Rey ou les Moret résidant à l'Abergement en 1561.

¹⁰ Resoly est le nom d'un lieu-dit de Montvauthier.

Les propriétés de **Joseph Descombes Resoly**.



Les propriétés de **Joseph Descombes Resoly** en indivision.



❖ **1742 : Le relevé des productions de foin, de paille, d'avoine...**

Le document note la présence à l'Abergement de **Michere Borrel** veuve **Descombes Resoly**.

Elle s'acquitte des impôts sur sa production comme ses voisins du hameau : **Jean Michel Bossonney** ; **Aymé Barrachim** ; **Jean Paccard**.

❖ **1743 : La Capitation espagnole**

Balthazard Descombes Resoly (frère de Joseph) x **Nicolarde Moret** réside à l'Essert ainsi que **Nicolarde Descombes Resoly** (sœur de Joseph) veuve de **Joseph Guerrier**.

La moitié de maison sur la parcelle n° **2537** ou la maison sur la parcelle n° **2547** n'est plus occupée par la famille de **Joseph Resoly** + en 1742. (On ne sait quelle maison était habitée.)

❖ **1747 : Transport page 66**

Jean Michel Descombes Resoly est héritier universel de son feu père **Joseph** des parcelles **2529, 2531, 2546, 2547**, peut-être après le décès de sa mère **Michere Borrel**.

Jean Paccard décède en 1764. Ses fils héritent de ses biens à l'Abergement.

A partir de cette date, les transactions immobilières vont concerner les descendants des **Descombes Resoly** et ceux de **Jean Paccard**.

❖ **1771 : Transport page 164**

La pièce n° **2537** en entier revient à **Jean François, Aimé, Joseph Marie¹¹** dit **Marie Paccard** feu **Jean Paccard** de **Jean Michel Descombes Resoly** feu **Joseph**.

C'est sûrement un grangeage, vu qu'il n'est pas dit : **acte d'acquis** !

L'indivision avec **Aimé Barrachim** semble caduque. Les **Barrachim** ont cédé leur moitié de maison à **Jean Michel Descombes Resoly** ? **Avant 1771**.

¹¹ Joseph Marie Paccard, feu Jean, feu Joseph, est nommé Marie Paccard, dans beaucoup d'actes.

Le grangeage consiste pour le paysan dépourvu de capital, voire d'outillage, de s'installer pour plusieurs années sur le domaine d'un propriétaire qui lui consent des avances nécessaires en semences, en argent et en denrées alimentaires, avances à valoir sur la prochaine récolte. Il peut consister aussi en un bail à rente. Sa nature et son montant, fixés lors du contrat, sont impossibles à modifier quoi qu'il arrive. Il est conclu à perpétuité. La possibilité d'y mettre fin n'est offerte qu'au preneur ou à ses successeurs en versant, en un seul paiement, vingt fois le montant annuel de la rente. Elle est alors amortie et donne lieu à la rédaction d'un acte notarié. Le bailleur peut cependant reprendre son bien si le preneur ne maintient pas en l'état et n'entretient pas la propriété sur laquelle pèse la rente ; s'il n'a pas versé la rente durant 3 années consécutives.

❖ 1784 : Acte notarié

Michel Desaillood ascence un 1/2 grangeage situé à l'Abergement à **Jean feu Jean Michel Masse**, provenant de **Jean Michel Descombes Resoly**.

Le n° de parcelle n'est pas noté.

❖ 1788 : Acte notarié

Jean Michel Desaillood, tant pour lui que en qualité de procureur ascence et admodie (afferme) à **Joseph Marie dit Marie feu Jean Paccard** de la paroisse de Servoz « la moitié du grangeage appelé à l'Abergement, paroisse de Servoz... provenant de **Jean Michel Descombes**... ».

Le n° de parcelle n'est pas noté.

Les Descombes Resoly ont quitté l'Abergement.

On verra que la famille de Jean Paccard s'installe à l'Abergement dans la maison des Descombes Resoly sur la parcelle n°2537.

La famille Barrachim

La famille Barrachim

Jean Barrachim ° vers 1580 x **Georgine Paccard** ° vers 1580

6 enfants connus dont :

François Gaspard Barrachim 1616-1691 x **Jeanne Bouchard** 1637-1692

3 enfants connus dont :

François 1659 ? x **Louise Devillaz** / **Jean Michel₁** 1675-1730 x **Marie Borrel**



1 seul enfant

Aimé 1691-1754 x **Jeanne Marie Borrel**

8 enfants connus dont :

/ **Joseph** 1712-1777 x **Marie₂ Paccard**

Jean Michel₂ 1729-1762

/ **Marie₁** 1722 ? x **Jean Bossonay**

x **Jeanne Michelle Borrel**

4 enfants connus dont :

Marie₃ Barrachim 1757-1783 x 1774 **Joseph Marie Paccard** dit **Marie**

Catherine Barrachim 1759-1798 x **Joseph Félisaz**

❖ **1726 : La consigne des mâles de Servoz.**

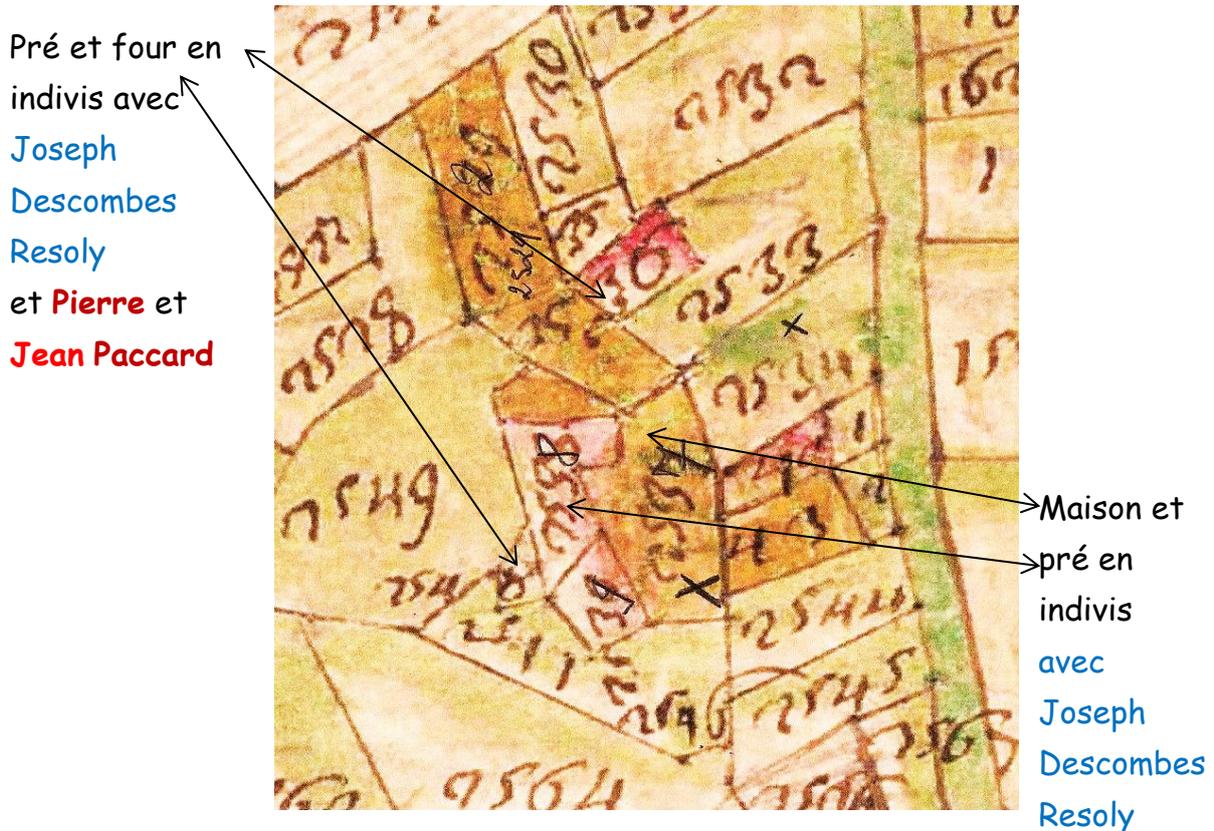
La famille Barrachim n'est pas consignée à l'Abergement.

❖ **1730 : La mappe sarde et la tabelle donnent le nom des propriétaires des parcelles de l'Abergement.**

Aimé Barrachim est propriétaire en indivis de la maison sur la parcelle n° 2537 et du pré n° 2538 avec **Joseph Descombes Resoly**.

Il est aussi propriétaire en indivis de la parcelle n° 2536 et du four sur la parcelle n° 2548 avec **Joseph Descombes Resoly** et **Pierre et Jean Paccard**.

Les propriétés d'**Aimé Barrachim** en 1730.



Les familles **Bossonay**, **Descombes Resoly**, **Barrachim** et **Paccard**, propriétaires à l'Abergement en 1730, au gré des mariages et donc des héritages, sont peut-être liées aux familles **Rey**, **Moret**, **Tissot Pavillon** présentes au XVI^e siècle dans ce hameau.

Le registre paroissial des mariages signale le mariage de **Jean Barrachim** et de **Jeanne Moret** fille de **Guillaume Moret**, veuve de Jean Bouchard :

1604, **Jeanne Moret** x **Jean Barrachim** est marraine de Michel Doy, fils de Jean Doy.

1607, **Jean Barrachim** est parrain de Jeanne Blondaz. (Jean Barrachim de l'Abergement ? un autre Jean Barrachim ?)

Les **Barrachim** ont pu hériter des **Moret** de l'Abergement tout comme les **Descombes Resoly** et ainsi se retrouver en indivision.

Les **Paccard**, en achetant des propriétés **Moret**, se retrouvent en indivision avec les **Barrachim**, les **Descombes Resoly**.

❖ **1742 : Le relevé des productions de foin, de paille, d'avoine...**

Aimé Barrachim est noté récoltant à l'Abergement. Il récolte 2 fois plus que ses voisins de l'Abergement.

A cette date, les descendants des 4 familles propriétaires à l'Abergement en 1730 y sont toujours récoltants. Soit : **Jean Michel Bossonay**, **Aimé Barrachim**, **Jean Paccard**, Michere Borrel veuve **Joseph Descombes Resoly**.

Les nouveaux mariages et héritages, les ventes et grangeages redistribuent les propriétés.

Joseph Barrachim 1712-1777 (famille de **Jean Michel Barrachim**) et son épouse **Marie2 Paccard** 1711- ? (famille de **Jean Michel Paccard**).

Marie1 Barrachim °1722 (famille de **Jean Michel Barrachim**) et son époux **Jean Bossonay** (famille de Jean Michel Bossonay).

Marie2 Barrachim 1757-1783 (famille d'**Aimé Barrachim**) et son époux **Joseph Marie dit Marie Paccard** (famille de **Joseph Paccard**).

La famille Paccard

Cette famille Paccard a ses origines connues à Vaudagne.

François Paccard + 1642

Bernard Paccard 1610-1666 x 1642 Mia Deschamps

Pierre₁ Paccard 1645-1695 x 1668 Aimée Borrel 1650-1699

-**Françoise** 1670-1705 x Balthazard Devillaz

-**Joseph** 1670-1713 x 1695 Pernette Borrel

Jean₂ 1709-1764 x 1733 Nicolarde Borrel 1705-1768

-**Marie₁** 1673-1728 x 1701 Jean Bouchard 1677- ?

-**Jean Michel** 1675-1728 x 1708 Louise Borrel

Pierre₂ °1709; **Marie₂** °1711 ; **Jean₃** °1713 ; **Marie₃** °1716 ; **Aimé₁** °1718 ;

Françoise °1721

-**Jean₁** 1678-1728

-**Bernardin** 1680-1716

-**Guillaume** ?

Les enfants de **Jean₂ Paccard** : **Jean François** °1735, **Aimé₂** 1744-1787, **Joseph Marie dit Marie Paccard** 1747- 1808 x1 Marie Barrachim 1757-1783

x2 Marie Joseph Deschamps 1756-1793

Des documents

❖ **1712 : Une insinuation¹² :**

Les frères **Nicolas Moret** et **Jean Moret** feu **Bernard** vendent un chosal¹³ et mesure de maison à l'Abergement, à **Joseph, Jean Michel, Jean₁, Bernardin** frères feu **Pierre Paccard** de Vaudagne.

Cette famille **Moret** est celle d'**Hugues Moret de l'Excert¹⁴**.

Avant 1712, elle est donc propriétaire d'un chosal et d'une maison à l'Abergement, ce qui conforte l'idée que des Moret étaient installés dans ce hameau.

Jean Moret de l'Abergement, décédé en 1607, est probablement de **la famille d'Hugues Moret**.

¹² Insinuation : Le livre des insinuations regroupe tous les actes notariés dont les transactions immobilières.

¹³ Un chosal : Terrain constructible, exempt d'impôts

¹⁴ Voir la brochure « Les maisons Moret » sur le site : *Servoz : Histoire et Traditions*.

❖ 1726 : La Consigne des Mâles de Servoz.

Cette famille Paccard n'est pas recensée à l'Abergement.

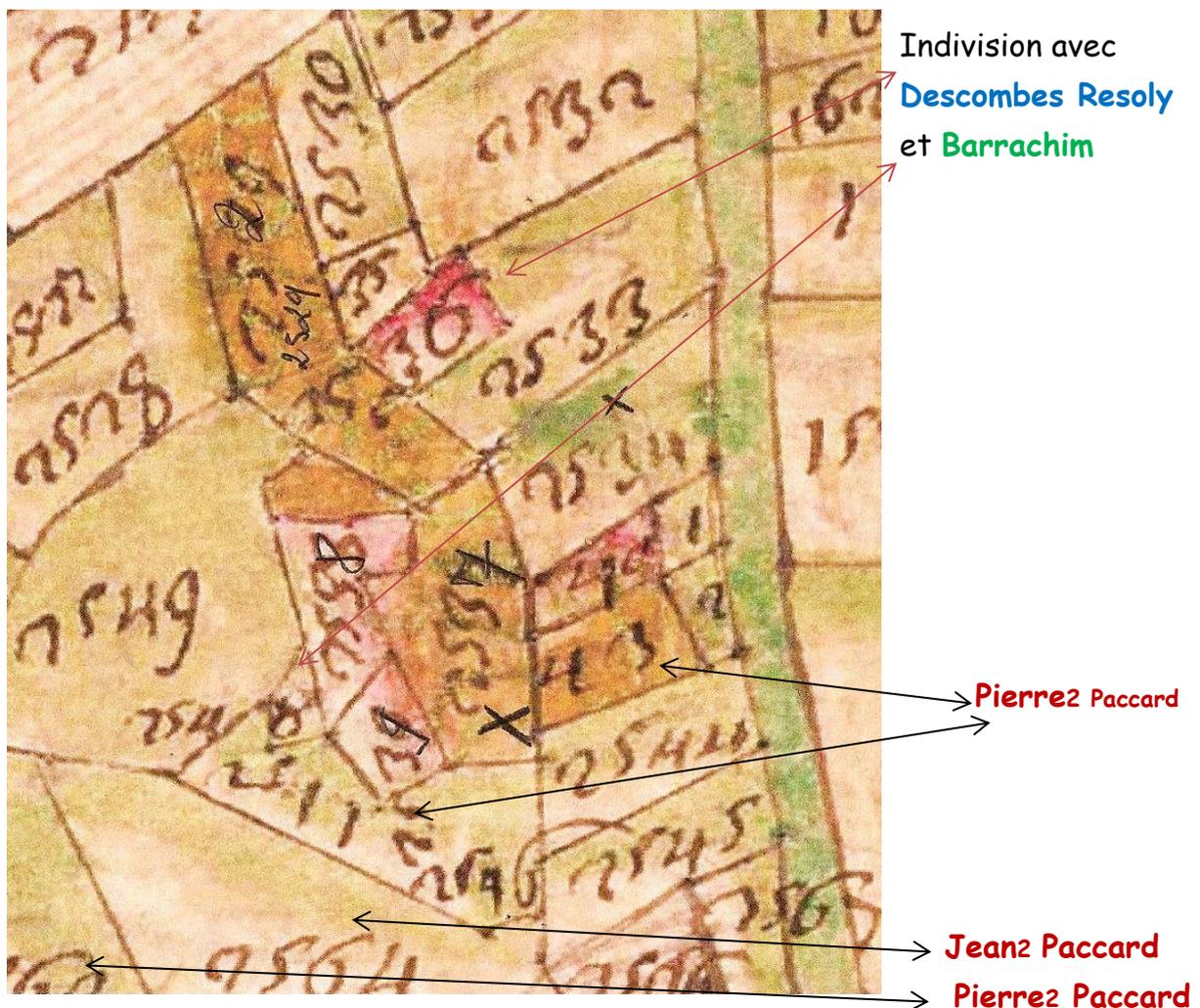
Des Paccard résident au Mont.

❖ 1730 : La mappe sarde et la tabelle donnent le nom des propriétaires des parcelles de l'Abergement.

Jeanz Paccard feu Joseph, entre autres parcelles, est propriétaire du verger n° 2564.

Jeanz feu Joseph et son cousin Pierre2 Paccard feu Jean Michel sont en indivis avec Joseph Descombes Resoly et Aimé Barrachim sur les parcelles n°2536 en pré et n°2548 le four.

Pierre2 Paccard feu Jean Michel possède les parcelles n°2539, 2543, 2562, 2563.



Les propriétés de Pierre2 et Jean Paccard1.

La famille Paccard n'a pas d'habitation à l'Abergement.

Ses parcelles sont celles achetées aux frères **Moret** en 1712.

Elles auraient fait partie du patrimoine **Moret de l'Abergement** en 1561.

Elles auraient fait partie d'une division lors d'un héritage entre Moret et Tissot pavillon puis entre les 3 familles **Bossonay, Barrachim, Descombes Resoly**.

Sur quelle(s) parcelle(s) étaient situés chosal et mesure de maison ?

Sur la parcelle n° 2536 colorée en rouge : indice ou erreur du coloriste en 1730 ?

❖ **1742 : Le relevé des productions de foin, de paille, d'avoine...**

Jean² Paccard feu **Joseph** paie des impôts sur ses productions à l'Abergement.

❖ **1743 : La Capitation espagnole**

Jean² Paccard n'est pas noté habitant à l'Abergement.

❖ **1768 : Transport page 138**

Jean³ Paccard a hérité des parcelles de son frère **Pierre²** feu **Jean Michel**.

Marie Antoinette Descombes Souay 1750-1789, fille de **Françoise Paccard** feu **Jean Michel** hérite des parcelles n° 2539, 2562, 2543, $\frac{1}{2}$ 2538 (qu'elle partage avec **Joseph Descombes Resoly**) de son oncle **Jean³ Paccard** frère de sa mère **Françoise**.

Elle possède la moitié de la parcelle n°2538 des **Barrachim** ! Héritée, achetée ?
Par **Jean³ Paccard** ?

1771 : Transport page 164

La pièce n° 2537 en entier revient aux frères **Jean François, Aiméz, Joseph Marie** dit **Marie Paccard** feu **Jean² Paccard** de **Jean Michel Descombes Resoly** feu **Joseph**, (par erreur mesurée au nom de **Joseph Descombes Resoly**).

Les **Paccard** récupèrent la moitié de la parcelle n°2537 de **Jean Michel Descombes Resoly** et la moitié qui appartenait aux **Barrachim** ! Héritée, achetée, en grangeage ? Par **Jean³ Paccard** ? Par **Descombes Resoly** ?

❖ 1780 : Acte notarié

Joseph Marie Paccard dit **Marie** récupère le grangeage de son père.

« Le 15 octobre 1780, **Jean François, Aimé et Marie Paccard feu Jean Paccard**, nés et habitants de la paroisse de Servoz, dîmerie de Vaudagne, en forme de partage les dits **Jean François et Aimé Paccard** cèdent...à **Marie Paccard** leur frère le grangeage de l'Abergement, consistant: tant en bâtiment, pré, champ, verger...tel que leur père l'a possédé, compris même ce que **Jean François Paccard** a acheté des hoirs Chesney. **Marie Paccard** cède à ses frères tous les biens à Vaudagne excepté un grenier et son fonds au lieu de la Velliat rière Vaudagne proche la maison paternelle. Il ne pourra pas vendre le fonds... du dit grenier sans l'avoir fait refuser à ses frères ou aux leurs. **Marie Paccard**, attendu la plus-value du lot attribué, promet de payer 300 livres de Savoie d'ici un an sans intérêts et au-delà à 4% l'an. ».

❖ 1787 : Transport page 198

Les parcelles n° 2545, 2565, 2582, colonne **Jean Pierre Bossonney** pour lesquelles **François Devillaz** puis **Gaspard Devillaz** son fils se sont chargés du journalier, sont parvenues à **Joseph Marie Paccard** dit **Marie feu Jean**, par contrat d'acquis.

❖ 1788 : Acte notarié : Jean Michel « Desaillioud », tant pour lui que en qualité de procureur de ses deux frères.

Il ascence et admodie (afferme) à **Joseph Marie Paccard** dit **Marie, feu Jean**, de la paroisse de Servoz « la moitié du grangeage appelé à l'Abergement, paroisse de Servoz... provenant de **Jean Michel Descombes**...».

Cet acte écarte les frères : **Jean François et Aimés** du grangeage conformément aux décisions des frères Paccard qui cèdent le grangeage de l'Abergement à **Joseph Marie** dit **Marie**.

❖ **1791 : Document** trouvé dans une boîte à chaussures chez Etienne Cretton, maison n° 2537 de la mappe sarde.)

Acquis
En faveur d'hon^{ble}
Joseph Marie Paccard
Papé
par les hon^{bles} Marie
Françoise, Jeanne et Marie
Michelle Félisaz de la
Paroisse de Servoz
Prise 400:
du 13^e novembre 1791
Allantaz 1791

reçu trois livres et six sols
pour mes droits

Marie Françoise, Jeanne, Marie-Michelle Félisaz, filles de feu Nicolas Félisaz et de feu Jeanne **Descombes Resoly**, vendent à **Joseph Marie Paccard** dit **Marie** :

« 1 maison, verger, grenier, moitié d'un four et de ses places pour 400 livres de Savoie et pour la cense annuelle et perpétuelle redimable de 16 livres de Savoie tous les ans. »

Il s'agit de la maison sur la parcelle n° 2537, des parcelles : n°2538, 2547, 2546, 2529, 2531, ½ 2536, ½ 2548 le four (partagé avec ?)

Ainsi :

Les propriétés de **Joseph Descombes Resoly** à l'Abergement sont héritées successivement par : **Jean Michel** 1722-1779, sans enfant,

puis par sa sœur **Jeanne** 1737-1783 X Nicolas Félisaz

et enfin par leurs 3 filles : **Marie Françoise, Jeanne et Marie Michelle Félisaz.**

Une bien ancienne maison

La maison de l'Abergement, sur la parcelle n°2537

A partir de 1791, **Joseph Marie Paccard dit Marie** s'installe à l'Abergement dans la seule maison du hameau, sur la parcelle 2537. Il agrandit sa propriété en achetant peu à peu les terrains de ses voisins à l'Abergement.

❖ 1794 : Recensement

A l'Abergement, dans la maison sur la parcelle n°2537.

Joseph Marie Paccard 48 ans dit **Marie** ;

-**Joseph Marie** 2 9 ans son fils ;

-**Jean Pierre** son autre fils, 6 ans ;

-**Geneviève** 4 ans, sa fille (enfants de son épouse **Marie Josèphe Deschamps**, décédée) ;

-**Marie Catherine** 12 ans, sa fille (issue de son 1^{er} mariage avec **Marie** **Barrachim**).

❖ 1799 et 1802 : 2 listes des imposables à Servoz.

A l'Abergement : **Joseph Marie Paccard** dit **Marie**

Il décède en 1808. Ses enfants sont ses héritiers.

❖ 1812 : Actes notariés

Geneviève fait cession au profit de son frère **Joseph Marie** feu **Joseph Marie** dit **Marie** contre 455 francs, « la cédante se réservant dans la maison paternelle, place au foyer de la cuisine et son lit garni. La jouissance cessera en cas de mariage ».

Jean Pierre, célibataire fait cession à son frère **Joseph Marie** pour 400 francs.

Tous les actes mentionnés ci-après ont été retrouvés dans une boîte à chaussures dans la maison de l'Abergement sur la parcelle n° 2537.

**La famille de Joseph Mariez Paccard,
propriétaire et habitant la maison de l'Abergement
de 1812 à 1843**

Joseph Mariez Paccard 1785-1825 x 1816 **Marie Rose Blondaz Gérard** °1793

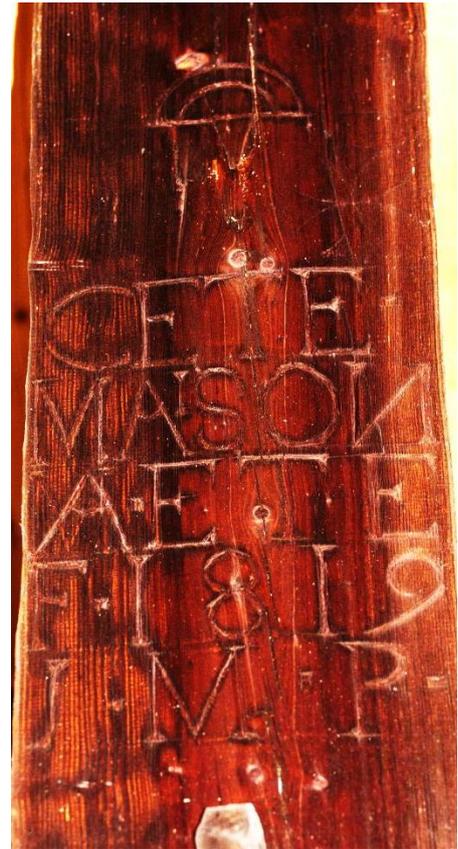
feu **Joseph Nicolas Blondaz Gérard**

Enfants : **Marie Françoise Paccard** 1817-1850

: **Joseph Mariez Paccard** 1819 - ?



Sur la poutre :
*Cette maison a été
faite en 1819
J.M.P.
Joseph Mariez
Paccard*



La maison de **Joseph Mariez Paccard**, en 1819, pourrait avoir ces dimensions.

❖ **1825 : Acte notarié.**

Au décès de **Joseph Marie² Paccard** son épouse obtient la tutelle de leurs enfants mineurs. Un notaire doit effectuer l'inventaire des biens laissés par le défunt.

L'acte est rédigé par Jean **Joseph Biord**, notaire royal.

« L'An dix-huit cent vingt-cinq et le dix-neuf du mois d'août, à neuf heures du matin, dans la maison d'habitation de défunt Joseph Marie Paccard, située à l'Abergement, commune de Servoz, à tous ceux auxquels la connaissance appartiendra, je soussigné Jean Joseph Biord, notaire royal et greffier du mandement de Saint Gervais, certifie m'être transporté du bourg de Saint Gervais ma résidence distante de trois heures jusques au lieu ci-dessus décrit, d'après la réquisition à moi faite par la Marie Rose, feu Joseph Nicolas Blondaz Girard, veuve de défunt Paccard, née et domiciliée de la commune de Servoz, mère et tutrice établie aux biens et personnes des Marie Françoise et Joseph Marie ses et du défunt Paccard enfants, par acte du huit du courant, Biord greffier, insinué le seize de ce mois sous le numéro cinq cent quatre et payé trois livres neuves quatre-vingt-dix centimes pour les droits au seigneur Chapel secrétaire insinuataire ...

pour procéder à l'inventaire des biens et effets délaissés par l'honorable Joseph Marie Paccard décédé le vingt-deux mars échu, laissant pour ses héritiers Marie Françoise et Joseph Marie Paccard ses enfants pupilles ...Se sont présentés par devant moi notaire greffier, les Claude, Jean-Pierre et André feu Joseph Nicolas Blondaz Girard, les trois plus proches parents des pupilles ainsi que Joseph Guerrier et Pierre François Bouchard les plus proches voisins du défunt tous nés et domiciliés en la commune de Servoz, lesquels assemblés en la dite maison, j'ai en leur présence sommé à la dite tutrice de me déclarer tous les effets, meubles, immeubles, or, argent, créances, droits, titres, actions et documents qui sont à sa connaissance, ce qu'elle a promis de faire et l'ai aussi exhortée en présence de qui dessus de ne rien cacher par crainte, ni par respect humain et de révéler tout ce qui est à sa connaissance et femme d'honneur et de probité. Comme il ne se trouve pas d'expert assermenté dans ladite commune, j'ai choisi le sieur François Gillier, lequel après les remontrances usitées sur l'importance du serment, a juré sur les Saintes écritures par lui entre mes mains touchées, d'estimer les objets qui lui seront présentés suivant son âme et conscience, après quoi, j'ai commencé par les meubles. »

« Inventaire des biens et effets délaissés par l'honorable Joseph Marie Paccard décédé le 22 mars échu en 1825 »

Dans le « poële » (chambre) (2 chambres et 1 cuisine)

- 1° Une table en bois dur à deux tiroirs : 3 livres
- 2° quatre chaises en bois de noyer : 4 livres
- 3° Un fourneau en gueuse avec deux marmites n° 16 et 25 et quatre tuyaux : 30 livres
- 4° Un « bronzin » sans couvert pour lessive : 3 livres
- 5° Un autre n°20 avec le couvert : 3 livres
- 6° Un « chauderon » en cuivre contenant environ 1 seau : 6 livres
- 7° Un autre en cuivre dont l'anse s'enlève : 4 livres
- 8° un bassin à eau en cuivre 1,50 livre
- 9° Un grand « chauderon » en cuivre contenant 4 seaux : 25 livres
- 10° Deux mauvais bois de lit et un « schalli » en sapin : 3 livres
- 11° Une poële à frire : 1,50 livre
- 12° Une lampe en fer : 0,50 livre
- 13° Deux seaux d'eau, l'un en bois mélèze : 1 livre
- 14° Deux seilles à lait, l'une avec son couvert : 0,80 livre
- 15° Une beurrière avec son bâton : 1 livre
- 16° Un baquet : 0,60 livre
- 17° Quatre mauvais coffres en sapin : 4 livres
- 18° Un mauvais banc en sapin : 0,20 livre



une seille



masse, le tout en fer : 4 livres

- 19° Un sac de militaire en peau de veau : 1 livre
 - 20° Deux crémaillères à 3 bouts : 4 livres
 - 21° Un moulin en fer avec un coin en fer pesant (?) : 4 livres
 - 22° Trois ciseaux, un bourroir, la curette, une mauvaise
- 23° Une équerre en fer : 0,50 livre
 - 24° Deux crochets de charpentier : 1,50 livre
 - 25° Un marteau de maçon : 1,50 livre
 - 26° Un pot de fer pesant environ 8 (?) : 5 livres
 - 27° Une grosse masse à casser les pierres : 3 livres
 - 28° Quatre pioches plates : 5 livres
 - 29° Quatre « hoyaux » avec leurs manches : 5 livres
 - 30° Une serpe pour couper la terre : 1,50 livre
 - 31° Une hache de charpentier : 3 livres
 - 32° Une grosse hache à main à abattre le bois : 1,50 livre
 - 33° Trois « pailles » avec leurs manches, une mauvaise : 3 livres
 - 34° Trois mauvais tridents : 2 livres
 - 35° Une petite hache à main : 1,50 livre
 - 36° Une herminette : 1,50 livre
 - 37° Quatre percerettes : 3 livres



- 38° Une grande scie appelée louve : 6 livres
- 39° Une autre petite scie 0,50 livre
- 40° Deux serpettes : 2 livres
- 41° Un commanle en fer : 2,50 livres
- 42° Un maillon : 0,60 livre
- 43° Un couteau à rabot : 0,60 livre
- 44° Un ciseau de charpentier : 0,50 livre
- 45° Un marteau et tenaille : 0,60 livre
- 46° Un couteau à hacher les herbes : 0,50 livre
- 47° Deux couvertures de laine du pays, moitié usées : 5 livres
- 48° Deux mauvais grandes paillés : 2 livres

A la cave

- 49° Deux tonneaux d'environ deux charges en mélèze : 10 livres
- 50° Deux autres d'environ une charge : 4 livres
- 51° Une grosse bouteille garnie en paille 1,50 livre

Au grenier

- 52° Onze draps de lit de toile grossière : 20 livres
- 53° Sept livres de ritte en peloton : 8 livres
- 54° Cinq livres d'étoupe non filées : 2 livres
- 55° Une bouteille, soit hamollon : 1,50 livre
- 56° Deux faux : 1,50 livre
- 57° Deux marteaux et deux enclumes à battre les faux : 3 livres
- 58° Deux chaînes en fer d'environ deux toises : 3 livres
- 59° Un petit « commanle » : 1,50 livre
- 60° Un râteau à dents de fer : 0,40 livre
- 61 Un rabot : 0,40 livre



A la grange

- 62° Une charrue garnie et un autre soc : 8 livres
- 63° Une herse à dents de fer en bon état : 12 livres
- 64° Un van à manivelle : 6 livres
- 65° Un autre à bras en bon état : 3 livres

A l'écurie

- 66° Une vieille vache de 13 ans au poil châtain : 30 livres
- 67 Une autre, même poil, âgée de 4 ans : 45 livres
- 68° Une mule de l'année : 100 livres
- 69° Deux génisses, l'une de 2 ans, l'autre d'1 an, poil rouge : 50 livres
- 70° Un petit cochon de 3 mois : 3 livres
- 71° 6 chèvres mères et 1 cabri : 24 livres
- 72° 2 brebis avec leurs agneaux : 8 livres
- 73° Un mauvais baquet : 2 livres
- 74° Un traineau en bois : 1 livre
- 75° Une mauvaise brouette : 1 livre

Habillement du défunt

76° 7 chemises : 10 livres

77° 1 veste en drap bleu, 1 culotte et 1 pantalon : 10 livres

78° 1 gilet jaune : 1,50 livre

L'estime total des meubles et effets s'élève à : 535,70 livres.

La tutrice a déclaré avoir trouvé dans la bourse du défunt 3 écus neufs, dont elle a employé 9 livres 9 sols. L'immobilier n'est pas estimé dans sa globalité.

Jean Paccard, ses descendants Joseph Marie dit Marie, et Joseph Marie 2 n'ont cessé d'acquérir des terres autour de l'Abergement dont le prix d'achat est indiqué.

Titres acquis par Joseph Marie Paccard dit Marie.

Le n° des parcelles n'est pas noté.

1780 : de Jean Barrachim : 143 livres

1780 : de Jean Paccard : 143 livres

1781 : de François Moret : 40 livres.6.8

1783 : de Joseph Gaspard Tavernier : 15 livres

1783 : de Catherine Barrachim : 10 livres 4

1786 : de Thomas Deschamps et de Jean Michel Bouchard : 288 livres

1787 : de Gaspard Devillaz : 110 livres 15

1788 : de Pernelle Deschamps : 100 livres

1791 : de Marie Françoise, Jeanne et Marie Michelle Félisaz : 400 livres

1801 : de Pernelle Deschamps : 144 livres

1802 : échange avec Pernelle Deschamps

1802 : de Nicolas François Deschamps : 288 livres

Titres acquis par Joseph Marie² Paccard fils de feu Joseph Marie dit Marie

1812 : cession de sa sœur Geneviève Paccard : 455 fr

1813 : cession de son frère Jean Pierre Paccard : 400 fr

1813 : de Marie Félisaz veuve Blondaz : 100 livres

1816 : testament de Geneviève Paccard

1817 : de Joseph Marie Devillaz : 150 livres

1817 : de Jean Michel Descombes : 88 livres

1819 : de Joachim Deschamps : 140 livres

1822 : de André Devillaz : 142 livres

❖ 1840 : Marie Rose Paccard née Blondaz Gérard, en l'absence de son fils **Joseph Marie3 Paccard**, est propriétaire provisoire.

Son mari a fait des dettes privées, son fils **Joseph Marie3 Paccard** est parti depuis 6 ans, à l'âge de 15 ans, et n'a pas donné de nouvelles. Les héritières en voie de ruine pensent que **Joseph Marie3** serait heureux de retrouver son héritage s'il revenait. **Joseph Guerrier**, parrain de l'absent, le représente et juge nécessaire de vendre pour payer les dettes. En jugement, mère et fille sont héritières provisoires des biens délaissés par l'absent.

❖ 16 juin 1843, acte notarié.

Vente est passée de tous les biens, meubles et immeubles, par **Marie Rose Paccard**, agissant en qualité de mandatrice de son fils absent **Joseph Marie3**, propriétaire, demeurant actuellement à Liverdun, employé au canal de la Marne au Rhin, à **Jean Baptiste Claret** fils de **Pierre Joseph Claret** et à son épouse **Marie Françoise Paccard**, fille de **Marie Rose**, pour 3300 francs, prix principal, payés comptant mais avancés par **Eugène** feu **François Deschamps**.

Les époux **Claret** s'engagent à rembourser la somme de 3300 francs au terme de 12 ans avec intérêt annuel de 5%. Pour cela, ils hypothèquent des terres en faveur d'**Eugène Deschamps**.

Ils doivent nourrir, loger et entretenir tant en santé qu'en maladie, **Jean Pierre Paccard**, oncle paternel, qui avait fait cession de tous ses biens (400 livres neuves) à son frère **Joseph Marie2 Paccard**, leur tante **Geneviève** est décédée.

En 1843, **Jean Baptiste Claret** et son épouse **Marie Françoise Paccard** acquièrent la propriété de la famille **Paccard**.

Entre autres les parcelles : 2536 ; 2537 ; 2538 ; 2545 ; 2546 ; 2547 ; 2548 ; 2564

Mappe sarde : propriétaires à l'Abergement en 1730



Joseph Descombes Resoly

Aimé Barrachim

Pierre et Jean Paccard, cousins

Jean Pierre Bossonay

Propriétés de Joseph Borrel

Pierre Borrel

Guillaume et Jacques Tavernier

La famille de Jean Baptiste Claret, propriétaire et habitant la maison de l'Abergement de 1843 à 1855

Jean Baptiste Claret 1805-1855, x1 **Marie Françoise Paccard** 1817-1850

3 filles :

Marie Rosine Claret 1844-1887 x **Joseph Vital Ferrand** 1835- ?

Ils ont 13 enfants...

Véronique Claret 1845-1902 x 1886 **François Duc** 1861-1949. Elle a 16 ans de plus que son mari. Ils n'ont pas d'enfant.

Ambroisine Claret 1847- ? Célibataire.

Jean Baptiste Claret 1805-1855 x 2 1852 : **Marie Bozon** 1817-1864

« En 1852, Claret Jean Baptiste, veuf en 1850, et Marie Bozon de Vallorcine, étant à la veille de se marier et désirant se donner des marques réciproques de leur satisfaction et s'assurer une existence future, ont convenu des libéralités mutuelles ci-après expliquées.

La dite Bozon fait donation irrévocable à son futur époux de la somme de mille livres neuves...Claret fait aussi don de semblable somme par réciprocité à sa future épouse. La dite Bozon aura la jouissance d'une chambre avec part à la cuisine, à la grange, à l'écurie, à la cave et à des aisances de la maison qu'il possède à l'Abergement avec un mobilier complet et un lit garni pour tenir un ménage dans le cas que la dite Bozon ne pût sympathiser, ni vivre en harmonie avec les enfants du 1^{er} mariage de son futur époux, si elle lui survit... »

❖ 1855 : Décès de Jean Baptiste Claret

Il est établi un inventaire de ses biens qui reviennent à ses 3 filles. L'expert des objets décrits est « le sieur **Marie Frédéric Berthoud** fils de **Michelle Berthoud**, 34 ans, assermenté.» Le total des meubles dont les animaux, s'élève à **617,50 francs**. (Dans l'étable : 1 vache avec son veau 120 francs, 1 autre vache 100 francs, 4 chèvres dont 1 sans lait 50 francs).

Le total de l'actif s'élève à 6428,50 francs.

Marie Bozon, la seconde épouse de **Jean Baptiste Claret**, reçoit la direction de la propriété et du ménage sous le cautionnement de **Jean Pierre Devillaz Genoux feu Pierre François de Vaudagne**.

Les 3 sœurs héritières et leur belle-mère cohabitent dans la maison. Elles se partagent la cuisine unique et les 2 chambres en enfilade.

Marie Rosine Claret, à son mariage, en 1862, rejoint son époux **Joseph Vital Ferrandoz** dans sa maison au Mont¹⁵.

❖ **1887 : La propriété est partagée en 3 lots**, suite au décès de **Marie Rosine Claret-Ferrandoz**, entre ses descendants et ses 2 sœurs.

Le 1^{er} lot est attribué à **Adeline Félicie** Ferrandoz, ses frères et sœurs (la part de leur mère) : entre autres biens, le tiers de la maison au couchant et en entier les parcelles : 2547, 2548, 2549, 2550 et en partie : 2538, 2539, 2546, 2551, 2564

Le 2^{ème} lot revient à Melle **Ambroisine Claret** : entre autres biens, le tiers de la maison appelé le Mas de la maison, au milieu et en partie les parcelles : 2538, 2539, 2546, 2564, 2569.

Le 3^{ème} lot revient à **Véronique Claret-Duc** : entre autres biens, le tiers de la maison au levant et les parcelles : 2537 ; 2545, 2566 en entier, 2538, 2539, 2546, 2565 en partie.

Leur pendule

Ont signé à l'intérieur de la porte de la pendule :

1890 **Claret Jean** (fils naturel d'Ambroisine)

2 février 1878 **Claret**

Véronique

5 novembre 1890 **Claret**

Marie

Il y a 2 autres inscriptions
Illisibles.



¹⁵ Voir Brochure : Le Mont, un hameau de Servoz. Ses maisons parlent des Mandrins.

La famille de François Duc, propriétaire et habitant le tiers de la maison de l'Abergement au levant

❖ **1902 : Décès de Véronique Claret** : donation a été faite à **François Duc**, son époux.

François Frédéric Duc est né à la Côte le 1^{er} janvier 1861. C'est le 1^{er} Français de Servoz, on l'appelle le « **Grand Bornand** » bien que sa famille soit originaire du Petit Bornand, parce qu'il mesure presque 2 mètres. Quand il part en alpage, il porte la même charge que son mulet.

Son père, **Jean Marie Duc** et sa mère **Marie Victorine Berthoud** originaire de la Côte, sont domestiques de la famille **Bouchard**, à la Côte.

En 1903, il se remarie avec **Marie Clotilde Devillaz** 1872-1953. Ils ont 10 enfants. Elle est la fille de **Michel Alexandre Devillaz** et de **Marie Antoinette Blondaz**, de l'Essert.



Photo de mariage de **François Duc** et de **Marie Clotilde Devillaz**, derrière, à droite.

❖ 14 août 1920, vente à François et Marie Clotilde par Ambroisine Claret.

Elle vend le tiers au milieu de la maison « sise au mas de l'Albergement avec jardin et, champ et verger, le tout dit le mas de la maison cadastré sous partie des numéros 2538, 2539, 2546, 2564, 2565 et 2569 et treize parcelles de terre, prés, champs, broussailles, pierres et pâturages... »

Le prix est converti parcelles de terre, nature pré en l'obligation pour l'acquéreur qui s'y oblige de loger, chauffer, nourrir, éclairer, blanchir et vêtir et soigner Mademoiselle Claret...

François et Clotilde Duc sont propriétaires des 2/3 de la maison, appelée la « Pièce ou le mas de la Maison ».

PRIX.

En outre la présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de DEUX MILLE CINQ—CENT FRANCS, que les parties, d'un commun accord ont immédiatement converti en l'obligation pour l'acquéreur qui s'y oblige de loger, chauffer, nourrir, éclairer, blanchir et vêtir et soigner Mademoiselle Claret, venderesse, tant en santé qu'en cas de maladie et pendant sa vie durant, comme aussi en cas de maladie de lui faire donner soit par un médecin, soit par un chirurgien, tous les soins que sa position nécessiterait et de lui faire administrer tous les médicaments qu'ils pourraient prescrire pour obtenir sa guérison, ainsi que de supporter tous les frais occasionnés par sa sépulture.

La maison d'origine n'avait pas cette taille, on lui a ajouté deux pièces, l'une au levant par **François Duc** et l'autre au couchant par les descendants **Ferrandoz** au début du 20^{ème}.



← Maison Ferrandoz

Maison Duc →



Sur ce linteau de porte de cave, figure la date la plus ancienne de toutes celles relevées sur les maisons au Mont.

Les initiales F.D U ne sont pas interprétées.

Ce linteau a sûrement été récupéré sur une maison en ruines.

La famille de François Duc, en 1921



1^{er} rang, à gauche : **Cralin** 1865-1939 (Pierre François Blondaz Gérard, dit Henri dit Cralin.) Il est né dans la grotte située à l'entrée des gorges de la Diosaz. Sa mère deviendra un personnage d'un roman de **Jeanne Cazin**, appelé la « Badjine » qu'on pourrait traduire par la « Mauvaise ou la Sorcière ».

Cralin a été accueilli par les **Duc**...

A ses côtés : **Angèle**, épouse Jacques Cretton, mère d'Etienne et de Marcel. **Willemine dite Mine**, épouse Paul Simon, tuée dans un bombardement américain en Normandie, le 7 juin 1944. **Clément**, célibataire.

Olga, épouse Marcel Duhamel, mère d'Anne-Marie Daniel.

Etienne, célibataire décède à 30 ans. **Germaine**, épouse Bibolet, décède 1 mois après son mariage.

Cette femme, à droite, **Ambrosine Claret** ou une sœur de **Clotilde** ?

2^{ème} rang, à gauche : **André**, époux de Berthe Tinjoux, père de François dit Fanfan décédé accidentellement dans les Gorges de la Diosaz et de Colette Bellot.

François ; Clotilde ; Octavie, épouse de Robert Deschamps du Reposoir, sans enfant ; **Jean**, époux de Denise Arconez, née en Espagne, sans enfant.



François Duc et Marie Clotilde Devillaz



Etienne Duc



De gauche à droite : Aristide Devillaz, frère de Clotilde, François Duc
Derrière : Léon Blondaz, neveu de François Duc, qui vit avec la famille Duc.



Clotilde Devillaz, Jean Duc, ?

?, François Duc, Clotilde et Olga Duc



❖ 1971 : Partage de la propriété entre les frères et sœurs, héritiers de François et Clotilde Duc

Clément Duc hérite de la ferme dont il s'occupe, aidé de sa sœur **Octavie**, de Robert, son beau-frère. Sans enfant, il cède la maison à **Etienne Cretton**, le fils de sa sœur **Angèle**.



Octavie Duc, dite Alice, épouse de Robert Deschamps

Clément Duc

Double actif : travaux de la ferme et employé SNCF.



**Etienne Cretton, propriétaire et habitant
les 2/3 de la maison**



Etienne Cretton a longtemps, comme beaucoup de Servoziens, fait le trajet à pied par tous les temps et selon les trois huit, jusqu'à l'usine de Chedde, où il travaille au four. A son retour à l'Abergement, il vaque aux travaux de la ferme.

Puis, il se consacre complètement, selon son souhait, à ses vaches et à la fabrication de tommes que l'on s'arrache.



Une force de la nature

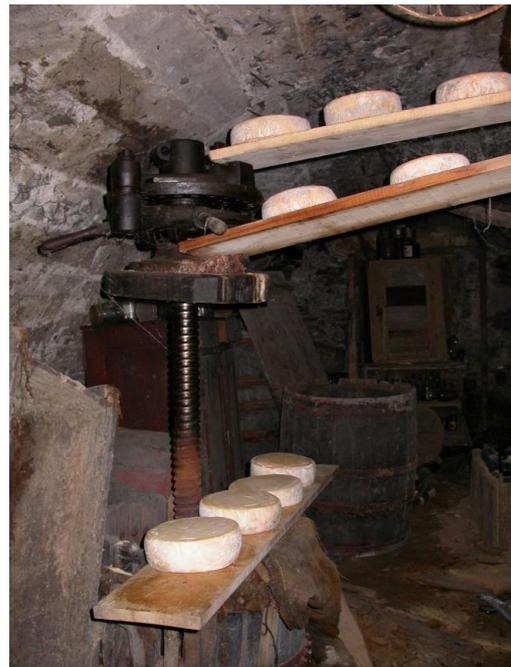


La vie d'Etienne
rythmée par les
travaux de la
ferme.

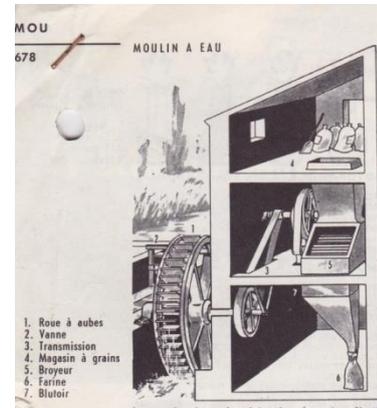


Ses vaches

Ses tommes



Tout proche du ruisseau, contre la remise, une roue à aubes remarquable, installée par François Duc.



La remise et sa roue, acquises par **Jean-François Bellot** arrière-petit-fils de **François Duc**.

Monsieur **Perrot** qui n'a cessé, depuis son arrivée à Servoz, de sillonner le village, a étudié cette roue unique au village.

« Diamètre extérieur : 3,40m, largeur : 0,32m, profondeur des aubages : 0,20m, nombre d'aubes : 48, puissance en kW ?

« C'est une roue équipée de petites ailes sur toute sa tranche. En tombant sur ces ailes, l'eau fait tourner la roue, permettant de créer un mouvement rotatif d'axe.

Venue un jour de Vaudagne où elle avait peut-être déjà tourné, elle fut installée là où elle est maintenant au bord du nant de la Planchette. Pour lui amener l'eau, on avait barré le ruisseau et installé un canal en bois (une bédrière), bien ajusté à la largeur de la roue. »

« Un jour d'automne, la Planchette grossie par les pluies, emprunta la conduite et déversa ses eaux sur les aubes de la roue, les entraînant dans son élan : la roue tourna et de l'intérieur du hangar, le ronronnement d'une batteuse accompagna bientôt le bruit de la cascade de l'eau retombant dans le ruisseau. Le paysage s'anima et dans le hangar, la modeste batteuse se mit à avaler les gerbes que les gens d'alentour lui apportaient.

Combien de générations vécurent cela ? Je ne sais... mais la roue est là, au repos, témoignant d'un passé relativement proche, d'un passé où la vie des hommes s'écoulait au rythme des saisons. »

❖ 2010, décès d'Etienne Cretton

Ses cousins, héritiers, vendent la maison, en 2011, à **Louise Alexander** et **Bill Peacocke**.

Louise et Bill Peacocke, propriétaires et habitant la maison

Ils viennent de loin... **Bill** est néozélandais, **Louise** est américaine

Ils restaurent la maison de manière superbe avec respect des Anciens et du bâtiment.

En 2012, Servoziens, Néozélandais, Américains, dans une ambiance cosmopolite et chaleureuse fêtent leur mariage dans la maison.

La grange aménagée pour le repas du mariage.



Bill et Louise, naturalisés Français en avril 2022, un honneur pour tous.

Au-dessus de la maison, l'atelier de François Duc, acquis par Sophie Verdier avant transformation en 2001.



La poignée de porte sculptée par François Duc.



Après transformation



Le grenier

François Duc
devant son rucher,
vendu par Etienne,
à la famille
Trappier.



La partie de maison, au couchant, propriété Claret-Ferrand



La famille **Claret-Ferrand** a hérité du tiers de la maison, au couchant, auquel sera ajoutée une pièce.

Marie Rosine Claret 1844-1887 x **Joseph Vital Ferrand** 1835- ?

Ils ont 13 enfants dont :

Ernestine Octavie °1873 x 1912 **Maurice Boijau**

Marie Victorine °1875 x1 **Joseph Eloi Cornillon**

X2 **Pierre Jean Augustin Rossetti**

Cette partie de maison revient à **Louise Ferrero** °1920, une fille d'**Ernestine Octavie Ferrand**.

Elle la vend en 2020 à **Louise et Bill Peacocke** qui, dès lors, possèdent la maison entière, sur la parcelle n° 2537, de la mappe sarde de 1730 et ce, pour la première fois depuis 1726...

Le hameau rénové

L'Abergement en 2022 : anciennes et nouvelles constructions

La maison en indivision : au couchant, la famille **Ferrand-Ferrero**, au levant, la famille **Duc-Cretton**. La maison entière appartient à **Louise et Bill Peacocke**.

Logis de **Séraphin Michellod**.
Actuelle propriété
de **Sébastien
Vandenkoornhuysse**.

La maison de
Xavier Croz
La ferme
des frères
**Xavier et
Yves Croz**,
construite
en 2001.



L'ancien
atelier de
**François
Duc**
restauré
par **Sophie
Verdier**.

La maison de **Joseph Michellod**
acquise par **Christophe Jeanselle**.

La maison de **Joseph Vital Ferrand**
acquise par **M. et Mme Ergis**.



La maison Michellod de l'Abergement

La famille vient du Valais.

Jean Joseph Michellod 1843-1934, fils de **Pierre Joseph Michellod** et de **Marie Françoise Cortay**, est né à Bagnes et vit au Sapey, un petit village. Il est cordonnier. Il a 8 enfants.

Sa femme décède en couches. Il place ses enfants dans sa famille.

Vers 1897, Jean s'engage comme berger d'alpage à la montagne de Pormenaz. Il s'installe au hameau de Fieugerand et fait venir 4 de ses enfants : **Joseph**, **Adolphe**, **Louise** et **Julienne**. Plus tard, **Julie** les rejoint.

Joseph x 1903 **Marie Henriette Lonfat** (**Pierre Lonfat** x **Geneviève Duc** dite la Viev', sœur de **François Duc** de l'Abergement).

Marie Louise x 1902 **Ferdinand Juglair**

Julienne x 1909 **Alfred Deschamps**

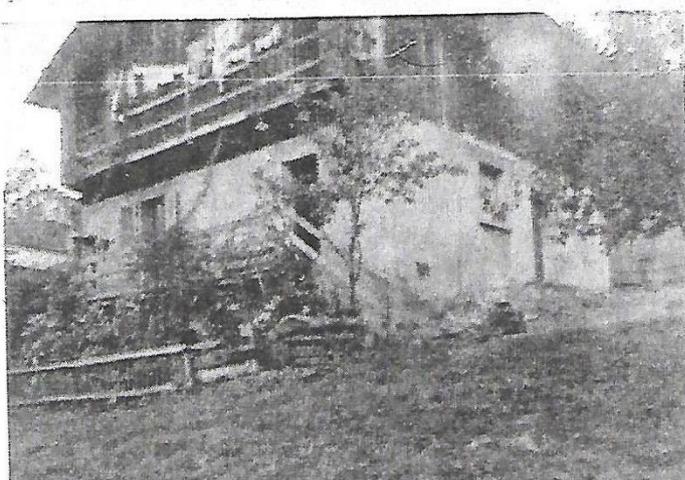
Julie x **Joseph Balmat**

La Viev' Duc



❖ 1911 : Recensement

Joseph Théodmir Michellod, né au Sapey : 1872-1941, son épouse **Henriette** 1887-1961 et **Adèle** 1904-1989, leur fille unique, sont signalés à l'Abergement.



Maison construite par **Joseph Michellod**, à l'Abergement

Photo appartenant à la famille **Michellod**.

Construite au début du 20^{ème} siècle, sa charpente a été récupérée d'une construction située à Fieugrand et datée de 1759. Un Ancien du village a confié à son fils que le bois aurait flotté sur le lac encore présent !



La charpente a été descendue sur un tombereau, depuis Fieugrand.

JHS
Fait
Le 29 M
1759
JESUS
AMEN
JOSEPH DEVILLAZ



Photo appartenant à la famille Michellod.



Henriette MICHELLOD, épouse de Joseph



photo
d'Adèle
appartenant
à la famille
Michellod

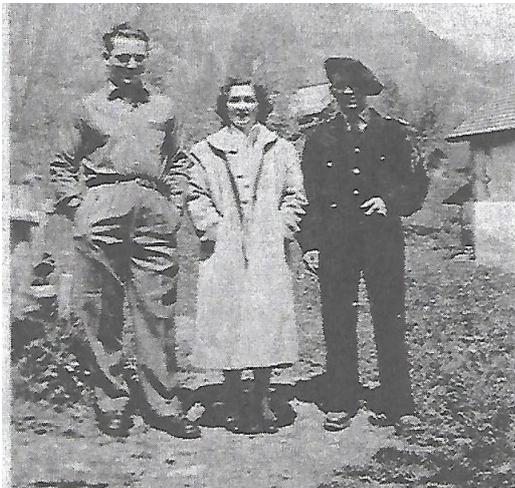


Adèle MICHELLOD

Maison **Michellod** au 1^{er} plan.

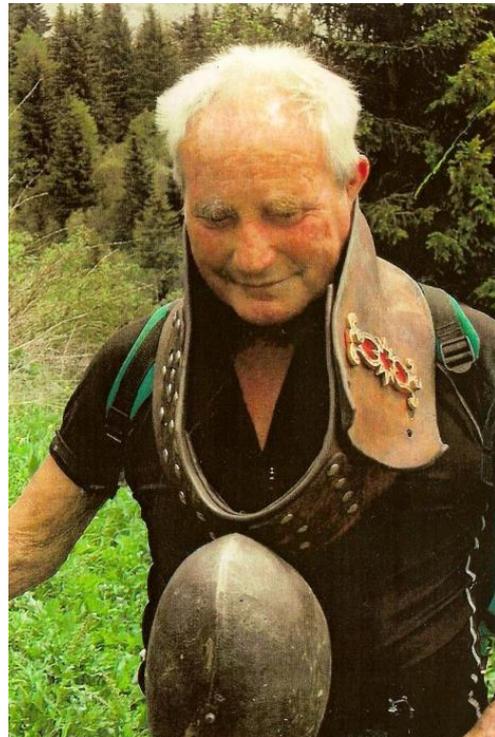
Au fond, la construction de **Séraphin Michellod**, vendue à Sébastien Vandenkoornhuysse.

Adèle, célibataire, a 6 enfants : **Jean, Thérèse, Marcelle, Séraphin, Joseph Raymond, Héribert**.



Séraphin

Joseph Raymond, Marcelle, Séraphin



La maison est vendue en 1999 à Christophe Jeanselle.

La maison de Joseph Vital Ferrand



An ? de la République
23 septembre 1884
Ferrand Joseph Vital

La maison revient à **Lucien Gustave Ferrand** ° 1869, fils de Joseph Vital Ferrand.

Il est valet de chambre, 164, faubourg Saint Honoré dans le 8^{ème} à Paris.

Il épouse, en 1897, Marie Françoise Lancien ° 1878 à Hodenger, Seine Maritime.

Il semble que le couple se soit installé à l'Abergement à un certain moment car Marie Françoise finit ses jours dans la maison, vers 1955. Ses cousins Ferrand et ses voisins Duc prennent soin d'elle.

La maison de Xavier Croz et la ferme gérée par Xavier et Yves Croz.



Etienne Cretton a vendu un terrain de la propriété Claret-Duc dont il a hérité, à Xavier Croz.

Xavier y a construit sa maison et sa ferme. Avec l'aide de son frère Yves, il gère un troupeau d'une soixantaine de Tarines et permet le maintien de traditions d'élevage et d'agriculture de montagne. Le lait est vendu pour la production du reblochon.

Le hameau de l'Abergement, a finalement peu changé depuis 1730.

Certes deux maisons ont disparu au XVIIIe siècle, cinq habitations ont été bâties récemment mais dans le respect de l'architecture de montagne et du site naturel.

La maison, habitée en 1726 par la famille Descombes Resoly, bien sûr modifiée et restaurée, est toujours là pour raconter les passages entre familles, en quelque 300 ans.

D'autres hameaux : les Combes, les Moulins, le Reposoir, la Côte, Fieugérand ont conservé, comme l'Abergement, leur configuration et l'harmonie entre bâtis anciens, récents et nature.

Cette pérennité, obtenue grâce au maintien des jeunes générations successives dans les maisons familiales, grâce à l'attachement à leur terre et à la vocation pastorale du village, a permis à Servoz de garder intact le paysage aéré de son coteau.

Gageons que les Servoziens d'aujourd'hui, sauront, dans la tradition, garder l'authenticité du village, en le protégeant de la défiguration.

Documentation

Archives départementales d'Annecy

Toponyme de Servoz par René Siffointe

Documents notariés détenus par la famille Duc

Photos famille Michellod

Photos famille Duc